



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE DU 22 JUIN 2021

L'an deux mil vingt et un, le vingt-deux juin à 18h le Conseil municipal de Naintré, dûment convoqué par le Maire, s'est réuni, salle Eugène Guillon, en *session ordinaire*, sous la présidence de Monsieur Christian MICHAUD, Maire.

Réf : TS/MBM

Effectif légal du conseil municipal : 29  
Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 17  
Pouvoirs : 6  
Absents : 6

Date de la convocation : 15 juin 2021

**PRÉSENTS:** MICHAUD Christian, CHALLOT Dominique, BARBOTTIN Lydie, MINEREAU Jean-Romuald, BIOTTEAU Dany, DUFFAULT Tetyana, GOHIER Monique, BARREAU Mireille, BEUGIN Valérie, GOLA Odile, CROC Bertrand, VERDUZIER Kévin, SULLI Bruno, ROBIN Nadia, DEBIAIS Viviane, ROYER Freddy, POISSON Jean-François.

**REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :**

DESIRE Valérie représentée par L BARBOTTIN  
DUFFAULT Laurent représenté par T DUFFAULT  
CHAPUT Sabrina représentée par O GOLA  
DELPHIN Caroline représentée par C MICHAUD  
MASSONNEAU Bruno représenté par F ROYER  
PIAULET Christine représentée par B SULLI

**ABSENTS :** MUSCAT Yvette, DESIRE Thierry, CHAPUT Clément, GABIGNON Christophe, BEUNEL Philippe, LECOQ Monique

**Secrétaire de séance :** Lydie BARBOTTIN

### DELIBÉRATION N° 111

Rapporteur : Dominique CHALLOT

### OBJET : PROJET DE CHEMINEMENT PIETONNIER ET VELO – RUE BOIS GRANGER – DEMANDE DE SUBVENTION FONDS DE CONCOURS CAGC

Les membres du conseil municipal sont informés que la Communauté d'Agglomération de Grand Châtellerault a alloué, dans sa délibération du 3 mai 2021, une enveloppe de **37 993.61 € au titre du Fonds de concours** pour l'année 2021.

Il a été décidé de créer en 2021 un **cheminement piétonnier et vélo** dans la rue du Bois Granger sur 800 mètres de long pour **62 500 € HT** (75 000 € TTC). Ce projet comprendra notamment la création d'une voie dans l'accotement, des potelets en bois pour protéger les piétons ainsi que la mise en place d'une signalisation verticale et horizontale.

La Communauté d'Agglomération de Grand Châtellerault peut subventionner ce type d'investissement dans le cadre du fonds de concours.

Le plan de financement est le suivant :

- Fonds de concours CAGC sollicité, 48 % soit :	30 000,00 € HT
- Fonds propres Commune de Naintré, 52 % soit :	32 500,00 € HT
<b>Total :</b>	<b>62 500,00 € HT</b>

Il est proposé aux membres du conseil municipal d'approuver le plan de financement tel que présenté et de solliciter la subvention auprès de la Communauté d'Agglomération de Grand Châtelleraut.

---

**Considérant** la nécessité d'effectuer une voie réservée aux cyclistes et aux piétons et à la nécessité de sécuriser la voie communale correspondante,

**Considérant** que la Communauté d'Agglomération de Grand Châtelleraut peut subventionner ce type d'investissement dans le cadre du fonds de concours,

Après en avoir délibéré le conseil municipal :

- **approuve** le plan de financement ci-dessus permettant à M le Maire de déposer la demande de subvention ;
- **charge M le Maire** des démarches nécessaires à cet effet et lui donne tout pouvoir pour signer les pièces se rapportant à ce dossier.

VOTE

UNANIMITÉ

Publication en mairie le :

Christian MICHAUD, Maire de Naintré, peut certifier, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,  
le

